

PROJET DE LOI  
adopté  
le 13 décembre 2011

N° 27  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT APRÈS ENGAGEMENT DE LA  
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

*autorisant la ratification de l'accord de **passation  
conjointe de marché en vue de la désignation par  
adjudication de plates-formes d'enchères communes.***

*Le Sénat a adopté, en première lecture après  
engagement de la procédure accélérée, le projet de loi  
dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 152, 171 et 172 (2011-2012).**

### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'accord de passation conjointe de marché en vue de la désignation par adjudication de plates-formes d'enchères communes, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 décembre 2011.*

*Le Président,*

*Signé : Jean-Pierre BEL*

---

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 152 (2011-2012), Sénat.